

Plan National Milieux Humides (PNMH)

Groupe thématique Urbanisme

COMPTE RENDU DU 15 NOVEMBRE 2018 (GT N°9)

Présents	Ordre du jour
<p>Ghislaine Ferrère DGALN/DEB/EARM3 Olivier Compagnet, DGALN/DHUP/QV3 Laurent Millet, DGALN/DHUP/QV4</p> <p>Virginie Billon, Cerema Centre-est Joris Biaunier, Cerema Centre-Est Damien Carat, Cerema Ile de France</p> <p>Pierre-Philippe Florid, DDT Aisne</p> <p>Grégoire Macqueron, SNPN</p> <p>Françoise Gross, Consultante en Ingénierie écologique, membre AFIE</p> <p>Antoine Charpentier, Humanité & Biodiversité</p> <p>Carine Bouvatier, paysagiste conseil de l'État</p> <p>Béatrice Jannic, Ville de Paris</p> <p>Claire Parise, PNR forêt d'Orient</p> <p>Nicolas Sanaa, Fédération des PNR</p> <p>Gilles Baraize, FNSEA</p> <p>Ludovic Lucas, forum des marais Atlantiques</p> <p>Excusés</p> <p>Agnès Desoindre, MAA</p>	<p>10h00 – 10h30 : Actualités nationales – Milieux humides et PNMH, label ville Ramsar</p> <ul style="list-style-type: none"> • tour de table • Actualités des membres <p>10h30 – 11h30 : Présentations d'études du PNMH 2014-2018 (dont échanges)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10h30 – 11h : Pour mieux gérer et prévenir les conflits d'usages milieux humides dans un contexte urbanisé – Joris Biaunier (Cerema Centre-Est) • 11h – 11h30 : Comment mettre en œuvre l'objectif de préservation et de restauration des milieux humides dans les PLU(i) – Damien Carat (Cerema Ile de France) <p>11h30 - 13h : témoignages de collectivités : réalisations et attentes vis-à-vis d'un futur plan</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prise en compte des ZH dans divers PLU - Claire Parise (PNR Forêt d'Orient) ◦ Prise en compte de la biodiversité en milieu urbain très dense - Béatrice Jannic (Mairie de Paris, Observatoire Parisien de la Biodiversité) <p>14h00 – 16h15 : Séquence de travail sur le bilan du 3ème PNMH / perspectives du prochain plan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan final des 7 actions suivies par le Gth Urbanisme, sur la base d'un projet adressé avant la réunion • Bilan final du fonctionnement du Gth urbanisme • Perspectives du Gth Urbanisme et du prochain « plan » (actions à poursuivre, nouvelles actions à lancer, valorisation des actions menées) <p>16h15 - 16h30 : Feuille de route et calendrier des prochaines réunions du GTh Urbanisme</p>

1 - Points d'actualité et discussions

Le Groupe accueille un nouveau membre : Nicolas Sanaa chargé des questions d'urbanisme à la Fédération des PNR.

Ghislaine Ferrère (voir diaporama) présente les dernières actualités :

- **Plan biodiversité**

Lancé le 4 juillet 2018, plusieurs actions concernent de près ou de loin les zones humides puisque ces milieux sont potentiellement concernés / impactés dans diverses politiques (nature en ville, solutions fondées sur la nature et territoires pilotes, lutte contre la consommation d'espaces naturels, amélioration de la séquence ERC, transition agro-écologique dont PSE, aires protégées, espèces protégées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...). L'action 5 concerne spécifiquement les zones humides dans l'objectif de renforcer leur protection, avec comme première phase la mise en place d'une mission parlementaire qui sera amenée à proposer des leviers pour améliorer leur préservation et la cohérence des diverses politiques publiques.

Nota : rapport « Terres d'eau Terres d'avenir » publié en février 2019 :

<https://www.fichier-pdf.fr/2019/02/08/rapport-terres-d-eau-terres-d-avenir-tuffnell--bignon/>

- **Lancement des assises de l'eau « grand cycle »**

Différentes entrées sont prévues intéressant les cours d'eau, les zones humides, ainsi que les solutions fondées sur la nature (fonctions et services rendus), pour lesquelles les zones humides jouent un rôle phare. Différents événements sont prévus : 3 COPIL, des ateliers dans les bassins, des événements labellisés... Les conclusions sont attendues pour avril 2019.

- **Jurisprudence du CE sur la caractérisation des ZH (critères cumulatifs)**

Le déclassement de la définition législative de la zone humide est en attente au niveau du secrétariat général du gouvernement. Quel qu'en soit le résultat, ce projet de déclassement n'aura donc pas atteint l'objectif de règlement rapide du problème.

Les évolutions jurisprudentielles récentes confortent la position de la DEB dans sa note de juin 2017 (prise en compte de la végétation spontanée).

- **COP Ramsar et nouveau label Ville Ramsar**

Pour la 13ème conférence des parties de la convention de Ramsar en octobre à Dubaï, toute première session de remise de ces nouveaux labels, sur les 25 dossiers transmis, 18 ont été retenus dont les 4 dossiers français. Le label est donné pour 6 ans, ensuite il doit être renouvelé. L'intérêt de ce label est de valoriser les collectivités « qui font bien », qui pourront devenir, à l'instar des sites Ramsar pour les zones humides, des vitrines sources d'inspiration pour les autres collectivités.

Un cercle international de maires des villes labellisées se constitue et devrait qui se réunira tous les ans. Le challenge sera de faire vivre ce réseau et de l'articuler avec le réseau des lauréats des grands prix Milieux humides et urbanisme.

Site Ramsar : <https://www.ramsar.org/fr/news/18-villes-recompensees-pour-leur-action-e...>,

Site MTEs : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/13e-cop-ramsar-zones-humides-av...>

Des précisions sont apportées dans les échanges :

- il n'y a pas de crédits liés à ce label, il s'agit, comme pour les sites Ramsar, d'une reconnaissance internationale, d'un label que le lauréat peut faire valoir
- il reste à définir plus précisément les modalités de valorisation pour ce label comme pour les lauréats du GP Milieux humides et urbanisme, à rapprocher par exemple sur une plateforme type « Nature en ville »?

2 – Présentations d'études du PNMH 2014-2018

Le Cerema présente l'état d'avancement de 2 études et productions réalisées dans le cadre du 3ème PNMH – Gth Urbanisme pour susciter les réactions et avis des membres du GthU.

1) Pour mieux gérer et prévenir les conflits d'usages milieux humides dans un contexte urbanisé – Joris Biaunier (Cerema Centre-Est) => voir diaporama

- Il s'agit d'un travail réalisé en plusieurs temps :
 - Un état des lieux scientifique sur la thématique « [Milieux humides et conflits d'usages](#) » a fait l'objet d'un rapport transmis au GthU pour relecture puis validé et publié en avril 2018 sur le site du PNMH
 - L'exploitation des interviews d'acteurs réalisées a permis d'alimenter un volet opérationnel et de rédiger une fiche illustrée de la collection « Nature en ville » du Cerema : « Milieux humides et usages urbains – pressions et origines des conflits, quelle stratégie de gestion pour mieux appréhender les conflits ? » Cette fiche a été envoyée préalablement aux membres du GthU ; elle est présentée en séance pour débattre en commun des propositions de modifications.

Relevé des discussions / propositions de modifications :

- inverser les parties 1 et 2 (prévention et gestion des conflits)
-
- élargir la vision peut permettre de sortir du conflit : intégrer la notion de projet de paysage, qui entraîne une collaboration entre architectes, paysagistes et urbanistes pour une vision collective - notamment à travers un encadré "porte d'entrée"
- En ce sens intégrer quelques exemples de prise en compte paysagère tels que Brétigny-sur-Orge, Étang de Berre, Ste Marie de la mer dans le PNR Camargue, Mannheim, et aussi des exemples qui ont fonctionné
- Et/ou, dans la même idée : intégrer la notion de patrimoine (au double sens naturel et culturel), en impliquant les gens et leur mémoire des lieux – sans toutefois s'y limiter ; à travers un encadré "porte d'entrée"
- Rappeler l'importance de faire travailler une équipe pluridisciplinaire sous la houlette d'un paysagiste
- Rappeler l'importance de s'attacher les services d'un bureau d'étude compétent (vérifier leurs formations, leur diplômes DPLG...) et renvoyer vers des CCTP "types"
- Insister sur la bonne application des étapes d'évitement et de réduction avant de songer à la compensation sans pour autant commencer directement par cela dans le préambule.
- Préciser la cible de la fiche
- Intégrer une bibliographie

Suites données

Toutes ces remarques ont été intégrées, ainsi que celles reçues par mail jusqu'à fin décembre 2018. La fiche est ainsi finalisée début février 2019 et sera soumise au maquettage pour publication.

2) Action 38 - Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU intercommunaux (PLUi) – Damien Carat (Cerema Ile de France) => voir diaporama

- Rappel du planning ; il s'agit d'un travail réalisé en plusieurs temps :
 - Tome 1 : [Prise en compte des milieux humides dans les PLU – rapport d'analyse des doctrines locales](#) (Avril 2018)
 - Tome 2 : synthèse des enseignements (octobre 2018)
 - Fiche de synthèse illustrée de la collection « Nature en ville » du Cerema.

La présentation a permis de recueillir les attentes du GthU sur le contenu de cette dernière fiche.

Relevé des discussions :

- La fiche doit permettre d'apporter des réponses sur « comment traduire l'objectif de

valorisation, de protection et de restauration des zones humides dans les documents d'urbanisme ? »

- Attention à ne pas opposer agriculture / Urbanisme / Environnement = il faut bien au contraire s'appuyer sur les trois pour faire des projets globaux
- Fiche à destination des techniciens, des porteurs de PLU
- Insister sur
 - la notion de projet de territoire (dans tous les volets) / stratégie d'aménagement portée par les élus = voir exemple du PLUi d'Angers
 - définition d'un cahier des charges ou plutôt application des cahiers des charges qui existent en fait déjà mais les maires ne savent pas les faire appliquer / choix des bureaux d'étude compétents / suivi, conseil, appui par le ministère, DDT, ... (il y a un PCE dans chaque DDT et chaque DREAL – mais avec très peu de jours prévus)
 - dans les CC : indiquer l'attention à apporter à la société civile, il convient d' « appâter » les gens avec par ex des soirées à thèmes avec animateurs extérieurs (par ex paysagistes, assoc d'EE, ..
 - l'attention à apporter à la rédaction des PADD des documents d'urbanisme, souvent très mal rédigés, souvent simples « copiés-collés » non ciblés ...
 - recherche des zones humides et évaluer leurs fonctionnalités
 - et comment elles s'intègrent au sein des projets de territoire avec quels objectifs : notion d'équipes projet, ... avec des exemples de cas concrets : projet de lotissement, projet de mobilité douce, ...
 - donner des exemples concrets tirés de PLU
 - une partie sur l'évaluation et suivi des prescriptions du PLU

Le travail de rédaction est bien entamé ; il est prévu une finalisation pour le 1^{er} trimestre 2019.

Trois points sont encore soulevés :

- le manque de crédits rend difficile la réalisation des inventaires de ZH pourtant indispensables,
- la nécessité de faire de l'élaboration des documents d'urbanisme un vrai projet politique, partagé
- l'insuffisance des zones N pour protéger les ZH, et la nécessité d'instaurer des zones NzH avec règles associées (cf exemple CAMA Finistère)

3 – Témoignages de collectivités et attentes en lien avec le PNMH

1) Prise en compte de la biodiversité en milieu urbain très dense - Béatrice Jannic (Mairie de Paris, Observatoire Parisien de la Biodiversité)

Présentation de nombreuses réalisations : jardins, noues (avec 90 % d'espèces régionales), mares, bassins sur toitures terrasses en R+2 (la jungle), bassin dans le 13^{ème} arrondissement avec comme fonction de départ la récupération des eaux de pluie, et avec in fine le retour d'une espèce de libellule qu'on pensait disparue du secteur.

Attentes en lien avec le plan d'action en faveur des MH :

- adaptation au milieu urbain dense de financement : paiement pour services écosystémiques rendus pour la réalisation de jardins de pluie, de mares notamment pour l'espace privé (copropriété, entreprise) ; exonération de la taxe foncière non bâtie ? ; la taxe sur le pluvial peut être un bon levier
- communication en période chaude (spot publicitaire) sur les conséquences de l'eau stagnante dans les soucoupes des pots de fleurs et jardinières
- faire entrer (renforcer) la biodiversité dans les programmes des écoles (de paysagistes et d'architecture), les urbanistes, les géomètres, d'aménagement de l'espace
- sensibilisation obligatoire des architectes des bâtiments de France et au-delà de tous les architectes
- rendre obligatoires les dispositifs végétalisés de rétention des eaux de pluie dans la réalisation des écoquartiers (jardin de pluie, noue, désimperméabilisation...) ou partout ?

2) Prise en compte des ZH dans divers PLU - Claire Parise (PNR Forêt d'Orient) => voir diaporama

Le PNR de la forêt d'Orient est un territoire très rural caractérisé par une diversité de milieux dont des forêts et 3 grands lacs utiles pour préserver Paris des inondations. Le PNR accompagne les porteurs de documents d'urbanisme et transmet les connaissances dont il dispose sur les milieux naturels.

Le PNR s'investit dans l'amélioration de la connaissance des ZH et réalise depuis 2016 l'inventaire des zones humides qui a permis d'identifier 2087 ha de zones humides effectives ce qui correspond à 30 % du territoire du parc alors que les données existantes indiquaient 3 %.

Deux documents servent de référence :

- le guide de la DREAL Grand-Est : Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme dans la région grand-est. Un levier pour préserver la ressource en eau et limiter les impacts des inondations ou des sécheresses (2018)
- la doctrine de la DDT relative à la prise en compte des zones humides dans la planification et les actes d'urbanisme (juin 2017)

3 exemples sont présentés :

- Courteranges où 216 ha de zones Np + 9 mares et 1 prairie humide sont classées en « éléments de paysage »
- Dosches : où les éléments protégés correspondent à 14,54 ha de prairies humides ; 31,98 ha d'étangs ; (15,11 km de haies)
- Laubressel : Haies : 2,31 ha et 6,7 km linéaire, Prairies Humides : 5,6 ha, Zones à dominante humides protégés : 480,1 ha, Axes hydrauliques : 34 km linéaire, Plan d'eau ; étangs : 12 ha

De nombreux questionnements se posent :

- comment procéder si la carte des ZH n'est pas complète ? Quand/comment proposer la réalisation d'un diagnostic réglementaire ?
- Comment évaluer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme ? Surface de Nzh ? Surface de zones humides en « éléments de paysage » ? Informations du règlement ? Contenu du PADD ? (Récupération partielle – à l'heure actuelle – des données SIG) Quels indicateurs de suivi des PLUs vis-à-vis des zones humides ?
- Eviter-réduire-compenser dans les documents d'urbanisme : Quels exemples concrets ? Quels résultats actuellement ? Comment quantifier le « éviter » ? Comment inscrire le « réduire-éviter » ? Comment faire pour les communes à 80 % de ZH ? Besoin de retours d'expérience
- Formations et documents : Formations « zones humides » à l'attention des bureaux d'études en urbanisme ? Des agents DDT en charge de l'urbanisme ? Des élus des communes et EPCI ? (Et inversement formations urbanisme aux techniciens ZH ?) Doctrines DDT « urbanisme et zones humides » à harmoniser/généraliser ?
- Autres questionnements : Dents creuses ? Taux d'imperméabilisation ; Modifications de PLU ; Hiérarchisation des zones humides à prendre en compte ? Lien avec les stratégies d'adaptation au changement climatique

Les réponses ou pistes de progrès

=> Disposer au niveau national d'indicateurs de suivi transposables, parlant et facilement mesurables partout en France

=> se reporter à la loi ALUR, avec des degrés de contraintes différents, à décliner ; les collectivités ont le libre choix de l'outil = on peut faire des préconisations ?

=> fournir un accompagnement de proximité mais aussi via des outils (ex. cahier des charges)

=> voir le chantier DHUP en cours depuis plusieurs années sur la recherche de densification (sur dents creuses, zones périphériques, renouvellement urbaine, rapprochement des constructions, ...)

=> les SCOT peuvent définir des densités minimales élevées, ce sont des outils relais, comme les PLUi

=> besoin d'inventer de nouvelles formes urbaines (terrains plus petits, dont une partie mutualisée pour la gestion des eaux pluviales via des noues, moins d'espaces privés et plus d'espaces communs) => des références existent via des publications en architecture urbanisme (cf les CAUE), il faut mettre en valeur des exemples

=> importance de mettre en avant l'entrée changement climatique, qui peut parler aux élus

=> possibilité de calculer un taux d'imperméabilisation ?

=> besoin de formations / des journées d'échange : une journée nationale ? Pour diverses cibles : les BE en urbanisme, les agents DDT en charge de l'urbanisme, les élus des communes et EPCI ? Et inversement formations urbanisme aux techniciens ZH ? On pourrait préconiser d'intégrer des jours de formation dans les cahiers des charges.

=> Important de mettre en visibilité tout ce qui se fait, montrer les économies qui peuvent être faites si on utilise les solutions fondées sur la nature.

=> importance aussi d'associer les assureurs

=> Une piste est à creuser avec l'AMF qui serait intéressée pour mettre au point une journée sur ZH-nature en ville

=> il faut aussi faire très attention à bien informer les commissaires enquêteurs afin que les enjeux ressortent bien dans les conclusions qu'ils vont rendre

. 5- Séquence de travail sur le bilan du 3ème PNMH / perspectives du prochain plan

Le rapport « **PNMH 2014-2018 – Groupe thématique Urbanisme, éléments de bilan** » envoyé préalablement à la réunion est discuté en séance, en particulier les perspectives.

Les principaux points évoqués tournent autour de l'importance de **mieux connaître et faire connaître les zones humides (on ne protège bien que ce que l'on connaît bien)** :

- manque de sensibilisation des élus aux sujets de zones humides
- nécessité de faire percoler l'enjeu de connaissance et de préservation des ZH dans l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire
- intégrer le sujet des zones humides dans des concours existants tels que Capitales françaises pour la biodiversité (qui pourrait proposer un thème Zones humides tous les 3 à 5 ans) et/ou le Grand prix de l'urbanisme et/ou via les appels à projets Ecoquartiers
- tisser des liens en interne ministère avec DHUP et PUCA, le club « plan de paysages », le réseau des paysagistes et architectes conseil.

Par ailleurs, certaines observations pour compléter ou corriger les fiches bilan proposées sont intégrées directement dans les fiches.

A l'issue de la réunion les membres du GthU disposent de 3 semaines pour faire remonter leurs remarques complémentaires ; passé ce délai, le document sera considéré validé.

=> Aucune remarque supplémentaire n'ayant été reçue, le document est considéré valide

. 6- Feuille de route et calendrier des prochaines réunions du GTh Urbanisme

Le PNMH prend fin officiellement en 2018 mais se poursuivra en 2019 et 2020, sachant que le futur plan sera intégré comme un volet de la prochaine stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) qui sera lancée en 2021 : les travaux de cette prochaine SNB s'appuieront sur les territoires (avec les ARB, au sein des SRB) et aussi au niveau national sur une plateforme interministérielle ; actuellement le PNMH n'est pas suffisamment ancré dans les territoires et pas suffisamment porté en dehors de la seule direction de l'eau et de la biodiversité.

Durant 2019 – 2021 : les enjeux principaux seront la mise en œuvre des premiers chantiers préconisés par la mission parlementaire et la poursuite des actions en cours ou quelques actions nouvelles à définir.

Aucune date n'a été définie pour la prochaine réunion – elle sera à caler en fonction de la publication du rapport de la mission parlementaire

Pour en savoir plus et retrouver tous les documents : site du PNMH : rubrique Urbanisme : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/urbanisme>